

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

78042

Objet

**JEUX AU CASINO
MUNICIPAL : AVENANT
N° 1 au CAHIER DES
CHARGES**

DATE DE CONVOCATION

20 avril 1978

DATE D'AFFICHAGE

20 avril 1978

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 23

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent *soixante dix huit*
le *vingt six avril* à *18 heures 30*
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. *onsieur TETARD*

Etaient présents : MM. *TETARD, DUFOUR, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, LIS,
FABER, LACHAUD, BOUTET, COLLÉ, PAPEAU, POUMAILLOUX, NAULIN, MAURELLET,
BOISARD, BOULAN, BRÔTREAU, BERLAND, DUFÉIL, PELLETIER, TAP.*

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. *GUICHAOUA par M. PAPEAU
BOUCHET par M. BRÔTREAU
CABAL par M. LIS*

Absents : MM. *MONTRON, POUGET, VIAUD, Mme TACQUET*

M. *PELLETIER*

a été élu Secrétaire.

*Par délibération du 26 avril 1978, le
Conseil Municipal a donné un avis favorable pour
autoriser les nouveaux jeux de baccara à banque
limitée et à banque ouverte, au CASINO MUNICIPAL,
du 14 Juillet 1978 au 31 Octobre 1978.*

*Il convient maintenant d'établir un avenant n°1
au Cahier des Charges pour régulariser cette extension.*

LE CONSEIL MUNICIPAL

*VU l'avis de la Commission du Tourisme du
19 avril 1978,*

VU sa délibération du 26 avril 1978,

*VU le projet d'avenant n° 1 au Cahier des
Charges établi le 27 Juin 1975,*

./..

DECIDE :

- d'accepter l'AVENANT n° 1 pour étendre, au CASINO MUNICIPAL, les jeux de baccara à banque limitée et à banque ouverte (2 tableaux) durant la période du 14 Juillet 1978 au 31 Octobre 1978.
- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation à signer ledit avenant annexé à la présente délibération.

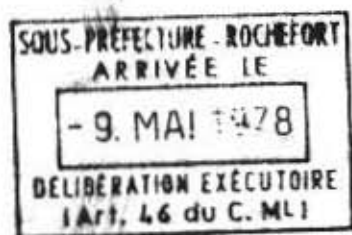
Fait et délibéré à ROYAN les mêmes jour, mois et an susdits
Ont signé au Registre MM. les Membres présents à la séance.

Pour extrait conforme au Registre,

LE MAIRE,



Guy TÉTARD



Vu le Commissaire-Enquêteur
R.B. —



TÉLÉPHONE 88.05.11

JG/RW

CASINO MUNICIPAL

AVENANT N° 1 AU CAHIER DES CHARGES
DU 27 JUIN 1975

o o o o

ENTRE LES SOUSSIGNES /

M. Guy TETARD, Maire de la Ville de ROYAN ou le Premier Adjoint
par délégation, autorisé par délibération du Conseil Municipal
du 26 avril 1978, d'une part

ET :

M. René RENNTEAU, Directeur responsable "du Grand Casino
Municipal", d'autre part.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er. - JEUX AUTORISES

Les nouveaux jeux autorisés au Grand Casino Municipal de ROYAN
sont, sous réserve de l'autorisation ministérielle :

- . le baccara à 2 tableaux à banque limitée
- . le baccara à 2 tableaux à banque ouverte.

ARTICLE 2. - DUREE DE FONCTIONNEMENT

La période de fonctionnement de ces jeux est fixée pour la période
du 14 juillet 1978 au 31 octobre 1978

ARTICLE 3. - Les autres articles figurant au cahier des charges
restent inchangés.

Fait à ROYAN, le 26 avril 1978

Le Directeur-responsable
du Grand Casino Municipal de ROYAN,

Le Maire,

R. RENNTEAU

CASINO MUNICIPAL
8^{ème} Ave des Casinos
17205 ROYAN



Vu. le Maire

R. Brun - I